

- l'effet possible de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis sur les produits de quincaillerie (attaches);
- des avis sur les points forts et les points faibles de l'industrie canadienne, tels qu'ils sont perçus.

Résultats de l'entrevue

Si la plupart des associations interrogées étaient hésitantes à formuler des prévisions de croissance bien précises pour l'industrie, elles ont quand même déclaré qu'elles prévoyaient une augmentation de la demande de produits de quincaillerie et d'attaches et que les perspectives étaient bonnes. Elles se sont entendues pour dire que la dévaluation du dollar américain avait amélioré le caractère concurrentiel des produits américains et que, par conséquent, elle avait pour effet de stimuler les exportations de l'industrie des produits de quincaillerie.

En ce qui a trait à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, deux associations ont signalé qu'il serait avantageux pour les deux pays et que les échanges se multiplieraient à mesure que les droits de douane et que les autres obstacles au commerce seraient supprimés. Toutefois, le BHMA et le USFMG s'attendent à une influence minime sur leurs industries respectives.

L'industrie canadienne de la quincaillerie et des attaches est perçue de façon favorable par les associations. Celles-ci ont fait observer que bon nombre de leurs membres ont des usines au Canada. Les produits canadiens sont considérés comme concurrentiels par rapport aux américains. La STFDA estime également que le Canada pourrait avoir un avantage concurrentiel dans le domaine des fournitures pour entrepreneurs.

Les associations de l'industrie américaine ont cité les foires commerciales suivantes comme étant les plus importantes dans le domaine visé : le <<National Hardware Show>>, <<Show Case 1990>>, le <<Speciality Tools and Fasteners Distributors Association Trade Show>> et le <<National Home Center Show>>. De plus amples renseignements sur ces foires commerciales, de même que la liste des publications de l'industrie jugées pertinentes par les associations, sont donnés à l'annexe 8.